

Procédure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Solvants d'extraction utilisés dans la fabrication des denrées alimentaires et de leurs ingrédients Abrogation 2008/0060(COD) Sujet 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Agriculture et pêche	Réunion 1800	Date 14/11/1994

Evénements clés			
14/12/1993	Publication de la proposition législative	COM(1993)0659	Résumé
17/01/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
26/01/1994	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
09/02/1994	Décision du Parlement, 1ère lecture	T3-0071/1994	Résumé
10/03/1994	Publication de la position du Conseil	05072/1/1994	Résumé
22/07/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
30/08/1994	Vote en commission, 2ème lecture		
15/09/1994	Décision du Parlement, 2ème lecture	T4-0006/1994	Résumé
14/11/1994	Approbation de l'acte par le Conseil, 2ème lecture		
07/12/1994	Signature de l'acte final		
07/12/1994	Fin de la procédure au Parlement		
21/12/1994	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	1993/0484(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Directive
	Abrogation 2008/0060(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1; Règlement du Parlement EP 66_o-p4; CE avant Amsterdam E 100A
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/3/05336

Portail de documentation					
Document de base législatif		COM(1993)0659 JO C 015 18.01.1994, p. 0017	14/12/1993	EC	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T3-0071/1994 JO C 061 28.02.1994, p. 0062-0101	09/02/1994	EP	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport		CES0230/1994 JO C 133 16.05.1994, p. 0021	23/02/1994	ESC	Résumé
Position du Conseil		05072/1/1994 JO C 172 24.06.1994, p. 0001	10/03/1994	CSL	Résumé
Communication de la Commission sur la position du Conseil		SEC(1994)1084	17/07/1994	EC	
Texte adopté du Parlement, 2ème lecture		T4-0006/1994 JO C 276 03.10.1994, p. 0011-0013	15/09/1994	EP	Résumé

Informations complémentaires	
Commission européenne	EUR-Lex

Acte final
Directive 1994/52 JO L 331 21.12.1994, p. 0010 Résumé

Solvants d'extraction utilisés dans la fabrication des denrées alimentaires et de leurs ingrédients

La proposition de directive vise, compte tenu de l'accord provisoire du Comité scientifique pour l'alimentation humaine (CSAH), à permettre l'utilisation du solvant Cylohexane employé dans la préparation des arômes, en attendant l'avis définitif du CSAH.?

Solvants d'extraction utilisés dans la fabrication des denrées alimentaires et de leurs ingrédients

La commission de l'environnement a décidé d'approuver la proposition de la Commission en recourant à la procédure prévue à l'article 143, par. 1 du règlement intérieur du Parlement européen (procédure sans rapport).

Solvants d'extraction utilisés dans la fabrication des denrées alimentaires et de leurs ingrédients

Le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission suivant la procédure prévue à l'article 143, par. 1 de son règlement

intérieur (procédure sans rapport).

Solvants d'extraction utilisés dans la fabrication des denrées alimentaires et de leurs ingrédients

Le Comité approuve la proposition de la Commission autorisant de manière temporaire l'utilisation du cyclohexane, tout en demandant que les tests supplémentaires que doit effectuer le Comité scientifique pour l'alimentation humaine (CSAH) soient réalisés le plus rapidement possible. Cet avis a été adopté à l'unanimité. ?

Solvants d'extraction utilisés dans la fabrication des denrées alimentaires et de leurs ingrédients

Le texte de la position commune correspond en substance à la proposition de la Commission telle qu'elle a été approuvée par le Parlement européen. ?

Solvants d'extraction utilisés dans la fabrication des denrées alimentaires et de leurs ingrédients

Le Parlement a approuvé la position commune du Conseil sans amendements. ?

Solvants d'extraction utilisés dans la fabrication des denrées alimentaires et de leurs ingrédients

La directive du Parlement européen et du Conseil vise, compte tenu de l'accord provisoire du Comité scientifique pour l'alimentation humaine (CSAH), à permettre l'utilisation du solvant Cyclohexane employé dans la préparation des arômes et ce, en attendant l'avis définitif du CSAH. Les Etats membres modifient leurs dispositions législatives, réglementaires et administratives de manière à autoriser la commercialisation des produits conformes à la directive au plus tard le 07.12.1995. ?